

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE**

SEANCE DU 4 avril 2016

Nombre de membres			Votes			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abst.	28/03/2016	13/04/2016
7	7	7	7	0	0		

L'an deux mil seize, le 4 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CARRE, Maire.

Présents : Véronique BOUDIN, Martine CROCHOT Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance : Mr Alain TREMBLAY désigné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du dernier compte rendu.
- Vote du compte administratif.
- Approbation du compte de gestion.
- Affectation du résultat.
- Délibération sur proposition de changement des tarifs d'assurance.
- Débat d'orientations budgétaires
- Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- Questions diverses.

DELIBERATION 2016-010 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire quitte la pièce

L'adjointe Madame BOUDIN présente le compte administratif 2015 comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		205 670.23	9 871.08		9 871.08	205 670.23
Opérations de l'exercice	140 361.82	134 990.06	138 170.21	47 180.05	278 532.03	182 170.11
Totaux	140 361.82	340 660.29	148 041.29	47 180.05	288 403.11	387.840.34
Résultat de Clôture		200 298.47	100 861.24			99 437.23
Restes à réaliser			41 200.00	28 500.00	41 200.00	28 500.00
Resultat		200 298.47	113 561.24			86 737.23

Le Conseil Municipal vote le compte Administratif par 6 voix pour.

DELIBERATION 2016-011 Approbation du COMPTE DE GESTION 2015, dressé par M. Laurent BOUCHE, receveur.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2016-012 AFFECTATION DU RESULTAT

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
-9 871,08 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
205 670,23 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 90 990,16€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de -5 371,76€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 41 200,00€

En recettes pour un montant de : 28 500,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 113 561,24€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat

dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 113 561,24€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 86 737,23€

Après en avoir délibéré par 7 voix pour le Conseil Municipal accepte cette affectation de résultat.

DELIBERATION 2016-013 : VOTE DES TAXES.

Le Conseil fixe comme suit, les impositions communales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 21.59%
- Taxe foncière bâti : 20.74 %
- Taxe foncières non bâti : 32.58 %
- CFE : 20.96 %

COMPTE RENDU DES REUNIONS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS.

Réunion CCPC

Réunion DDT sur le Serein le 10/03/2016

SIVOS jeudi 24 mars

Syndicat d'assainissement de la Garenne le vendredi 25mars

SIVU Moulin des fées Séance plénière

Réunion de lancement modèle de simulation PPRI à la DDT le 04/04/2016

QUESTIONS DIVERSES.

- Nous recevons une demande pour l'achat d'une partie de la parcelle N° 41 derrière le presbytère ou se trouve l'arrêt du bus.
- Ravalement Mairie : Nous avons reçu un accusé de réception de la préfecture nous confirmant que le dossier de demande de subvention DETR est complet mais sans confirmation du montant de subvention à recevoir.
- Sécurisation Mairie par alarme : Afin d'avoir une enveloppe de coût un devis a été demandé à la société E.A.D. pour un montant de 3780€HT.
- Installation tables de piquenique : Le devis de la Société Fortini a été retenu pour un montant de 3710,16€TTC. Les deux autres sociétés contactées n'ont pas envoyé de devis.
- Chemins à reprendre sur trajet Chablis bouge son cru
La reconnaissance du parcours montre des chemins praticables le plus critique semble être « la lame Renard » par temps de pluie.
- Eclairage publique. : Nous avons reçu le plan de recollement.
Le point doit être fait avec ErDF (éclairage public et guirlandes de Noël) pour un ajustement des puissances de distribution.
- Eiffage doit répondre cette semaine sur les points suivants :
 1. *Devis pour l'installation des éclairages de Noël nouvelle version.*
 2. *Calcul de la puissance nécessaire par le poste avec éclairage LED et éclairage de Noël.*
 3. *Comment procéder pour l'annulation du contrat d'entretien qui est encore en cours avec les éclairages Sodium? »*
- Alimentation électrique station de pompage : mise en veille de l'alimentation électrique.
- Réfection des chemins :
Analyse des propositions des Stes Prou et Barbier, après débat, il semble que le

procédé proposé par la société PROU ne soit pas adapté à nos chemins qu'il convient de ne pas trop remuer. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Société BARBIER pour les devis suivants :

Chemin Fourchaume 3528,75€

Chemin bas de Fourchaume côté Maligny 2400€

Chemin bas de Fourchaume côté Fontenay 3850€

Chemin haut de Fourchaume 4320€

Total : 16928,10€TTC

- Goudronnage voirie communale : Besoins à recenser et réponse à faire au Service Travaux de la Communauté de Commune du Pays Chablisien.
- Mise en conformité égout rue du Serein & Rue du Clouseau : Il faut demander des devis complémentaires. Nous avons déjà reçu un devis de 2215,20€ de la part de la société BARBIER.
- Arbres dans le Serein à retirer : Une nouvelle demande a été formulée le 4/04/2016 au Syndicat de Bassin du Serein.
- Location presbytère : Réception d'un courrier notifiant la libération des locaux au 30/06/2016.
- Optimisation des contrats d'assurance : Une réunion a été organisée le 04/04/2016 avec le représentant de GROUPAMA.
3 contrats sont actifs :
 - ✓ Contrat Maire et conseillers payé par Mr le Maire
 - ✓ Contrat Multirisque bâtiments pour un montant de 3114 € une proposition de réduction de 27% nous est faite, le nouveau montant sera de 2278 €
 - ✓ Contrat assurance personnel communal d'un montant de 519,87€ fera l'objet d'une révision en septembre
- Aménagement place de la liberté : Nous avons reçu un devis de la société Drombry d'un montant de 13690,16€TTC, les devis des Sts Marshall & Fortini sont attendus.
- Sivu : Relevé des compteurs du 25 mars au 8 avril 2016
- Salon des Maires : Il aura lieu Porte de Versailles du 31 mai au 2 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire de La Chapelle Vaupelteigne
Jean Jacques CARRE